Besançon (25) : licencié, Saïd avait mis le feu à la voiture de son patron, 6 mois de prison

10/10/2016 à 23h52

« On ne peut tout de même pas garder quelqu'un qui vient travailler seulement trois jours par semaine ! », lance la victime devant les juges. « **Peu de temps avant que je le licencie, il avait justifié sa nouvelle absence en prétendant qu'il était allé au chevet de son frère aux urgences, alors que nous avons appris par la suite qu'il avait fait la fête en boîte de nuit à Montbéliard.** Ce gars-là, c'est un mensonge ambulant. »

Le « gars-là » en question, Saïd Mjama, 28 ans, ne s'est ni présenté ni fait représenter à son procès. Il lui est reproché d'avoir mis le feu à la voiture du patron qui venait de le licencier en raison de son absentéisme chronique et injustifié (licenciement qui n'a donné lieu à aucune procédure prud'homale).

L'incendie s'est produit le 1er mai 2015 à Avanne-Aveney. Il a non seulement détruit le véhicule mais s'est propagé à une autre voiture à proximité, endommageant au passage la haie de thuyas de la propriété attenante. […]

Le tribunal a suivi les réquisitions du parquet en inscrivant une troisième condamnation au casier judiciaire de Saïd Mjama, à hauteur de six mois ferme.

Source

Merci à **Jesse James**